

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du	<b>30 mars 2023</b>	à	<b>19h00</b>
-----------	---------------------	---	--------------

<i>N° délibération</i> <b>D2023-03-07</b>	<i>Date de convocation</i> <b>24 mars 2023</b>	<i>Date d'affichage</i> <b>24 mars 2023</b>
--	---	--

<i>Nombre de conseillers</i>				
<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Absente exc.</i>	<i>Absent</i>	<i>Votants</i>
<b>13</b>	<b>12</b>	<b>1</b>		<b>13</b>

<i>Etaient présents</i>		
M. WOLLJUNG Serge	M. FALLITTO Giovanni	Mme PECYNA Carole
M. MULLER Jean-Marie	M. GIRARD Guy	M. BOULANGE Philippe
Mme MARTIGNON Sonia	Mme CAISSUTTI Claudie	Mme KRÄWER Alice
M. POINSIGNON Gilles	M. MARTIN Michel	
Mme LUBNAU Dominique	Mme WAGNER Mirèse	

<i>Était absente excusée</i>	
Mme PECYNA Carole	Pouvoir à Mme MARTIGNON Sonia

Objet :	<b>Urbanisme : convention GEOPORTAIL</b>
---------	--

**VU** le Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT) ;

**VU** le courrier en date du 23 février 2023 du Directeur Départemental des Territoires rappelant l'obligation de publication des documents d'urbanisme sur le Géoportail de l'urbanisme ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire en date du 7 mars 2023 autorisant la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange (CCHCPP) à numériser les documents de la commune de Silly-sur-Nied et à signer la convention relative à la numérisation des documents d'urbanisme en vue de l'intégration dans le Géoportail de l'Urbanisme avec la commune ;

**CONSIDERANT** que le portail national de l'urbanisme (Géoportail) est le site national pour l'accès dématérialisé aux documents d'urbanisme et aux servitudes d'utilité publique à partir d'un point d'entrée unique pour l'ensemble du territoire ;

**CONSIDERANT** que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, tous les porteurs de Schéma de Cohérence Territoriale (Scot), Plan Local d'Urbanisme (PLU) et cartes communales ont l'obligation de publier leur document sur le Géoportail de l'Urbanisme ( GPU) ;

**CONSIDERANT** que la CCHCPP prend en charge le coût de l'intégration au Géoportail, via la société INETUM (prestataire du logiciel d'urbanisme) pour un montant de 1 500 €.



Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de signer la convention relative à la numérisation des documents d'urbanisme avec la société INETUM qui précise un coût de 360 € HT pour la commune de Silly-sur-Nied.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le Maire à signer avec la CCHCPP la convention relative à la numérisation des documents d'urbanisme en vue de l'intégration dans le Géoportail de l'Urbanisme avec la commune.
- **AUTORISE** le versement à la CCHCPP la somme de 360 € HT pour la numérisation des documents de la commune de Silly-sur-Nied.

Fait à Silly-sur-Nied, le 30 mars 2023  
Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied

  
  
Signature et cachet